

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Tarifs applicables au 13 février 2024

Usage d'habitation et terrains

Rémunération forfaitaire de **5000 € TTC** sur la part inférieure ou égale à **49 999 €** du prix de vente.

- Plus **8% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **50 000€** et **99 999€**
- Plus **7% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **100 000 €** et **299 999 €**
- Plus **6% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **300 000 €** et **499 999 €**
- Plus **5% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **500 000 €** et **699 999 €**
- Plus **4% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **700 000 €** et **899 999 €**
- Plus **3% TTC** du prix de vente à partir de **900 000 €**

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

Avis de valeur : 150 € TTC (Succession et valorisation de patrimoine).

Un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Box et parking

- Plus **10% TTC** du prix de vente

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Tarifs applicables au 13 février 2024

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

	Autre	Zone tendue	Zone très tendue
Bailleur	8€ par m ²	10€ par m ²	12€ par m ²
Locataire	8€ par m ²	10€ par m ²	12€ par m ²

Honoraires d'établissement de l'état des lieux (bailleur et locataire) : 3€ par m²

Honoraires d'entremise de négociation (bailleur) : 75€ TTC

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Tarifs applicables au 13 février 2024

Honoraires de gestion courante :

Formule Classique	Formule Sérénité	Formule Premium
5% HT*	6% HT*	7% HT*
6% TTC*	7.2% TTC*	8.4% TTC*

Garantie de loyers impayés : 2.6% TTC

Vacance locative : 1.5% TTC

**Des sommes encaissées (loyers + charges)*

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Tarifs applicables au 13 février 2024

Usage professionnel et commercial

Rémunération forfaitaire de **9000 € TTC** sur la part inférieure ou égale à **99 999 €** du prix de vente

- Plus **8,5% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **100 000 €** et **199 999 €**
- Plus **8% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **200 000 €** et **299 999 €**
- Plus **7,5% TTC** du prix de vente sur la part comprise entre **300 000 €** et **399 999 €**
- Plus **7% TTC** du prix de vente à partir de **400 000 €**

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

Avis de valeur : 150 € TTC (Succession et valorisation de patrimoine).

Un avis de valeur ne constitue pas une expertise

BAREME DES HONORAIRES DES BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNEL

Tarifs applicables au 13 février 2024

Bailleur : 10% HT du loyer annuel HC

Locataire : 10% HT du loyer annuel HC

Nos prestations de gestion locative

	Formule CLASSIQUE 5% HT 6% TTC	Formule SERENITE 6% HT 7.2% TTC	Formule PREMIUM 7% HT 8.4% TTC	Coût hors forfait
Mise en place du mandat, visite du bien et vérification de la conformité avec le décret du 30 janvier 2002 (logement décent)	✓	✓	✓	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations	✓	✓	✓	
Délivrance des quittances et reçus, attestation CAF	✓	✓	✓	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	✓	✓	✓	
Révision annuelle des loyers avec étude du marché locatif	✓	✓	✓	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	✓	✓	✓	
Restitution du dépôt de garantie avec retenue sur les provisions de charges à venir	✓	✓	✓	
Gestion des provisions pour charges locatives (justification et régularisation)	✓	✓	✓	
Tenue de la comptabilité propriétaire avec règlement mensuel des fonds perçus	✓	✓	✓	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	✓	✓	✓	
Déclaration des arrivés et de départ du locataire auprès de la perception	✓	✓	✓	
Vérification des assurances locatives, entretiens chaudière, climatiseur, adoucisseur, ramonage de cheminée, ... et relance	✓	✓	✓	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	✓	✓	✓	
Demande de devis pour travaux (supérieur à 200€ TTC)	✓	✓	✓	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	✓	✓	✓	
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	✓	✓	✓	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers		✓	✓	40€ TTC
Paiement des appels de fonds au syndic		✓	✓	15€/appels de fonds
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)		✓	✓	200€ TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle		✓	✓	200€ TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 2000 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle		✓	✓	180€ TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux (supérieur à 2001 € TTC) : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux			✓	5% TTC du montant des travaux TTC
Bien en VEFA : assister les propriétaires à la livraison et suivi des levées de réserves			✓	100€ TTC
Suivi des garanties de parfait achèvement, biennale et décennale			✓	50€ TTC/ Intervention

Nos options

Garantie des loyers impayés (GLI)				2.6% TTC
Vacance locative				1.5% TTC
Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO)				Sur demande